

## DÉLIBÉRATION N°05 /2022 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 30 mars à neuf heures trente, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par le code général de la fonction publique, se sont réunis à la mairie de LOUGRES les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président du centre de gestion du Doubs.

Date de convocation : le 7 mars 2022

Nombre de membres : 21

Présents : 18 - votants : 18

### **PRESENTS :**

Messieurs, Christian HIRSCH, Jacques PRINCE, Patrick FROEHLI, Pierre CONTOZ, Charles DEMOUGE, Jean-Pierre HOCQUET, Daniel MORNARD, Roland THIERRY, Mesdames Dominique MOLLIER, Martine VOIDEY, Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO, Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Messieurs Alain SYLVANT, Gaël MARANDIN, François CUCHEROUSET, Philippe MATHIEU, Jean ANDRE, et Charles PIQUARD

### **ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Philippe GAUTIER représenté par son suppléant Jean-Pierre HOCQUET  
Monsieur Damien CHARLET  
Madame Catherine MEUNIER représentée par son suppléant Daniel MORNARD  
Monsieur Frédéric CARTIER représenté par son suppléant Jean ANDRE  
Monsieur Régis LIGIER représenté par son suppléant Philippe MATHIEU  
Monsieur Georges COTE-COLISSON  
Monsieur Jean-Marie SAILLARD

### **ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié : Monsieur Michaël THOMAS, Directeur Général des Services du centre de gestion du Doubs, Madame Marie POURNY responsable du pôle prévention, Messieurs Laurent THOMAS, responsable du pôle carrière et action sociale, Fabrice ROUILLON, responsable service finances et Madame Salima BELAOUNI, responsable du pôle emploi territorial.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, est désignée comme secrétaire de séance Madame Martine VOIDEY.

## DÉLIBÉRATION N°05 /2022 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le rapport du Président,

### VU

- l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du compte administratif voté en principe en même temps que le budget primitif ;
- l'information faite lors du bureau réuni le 14 mars 2022.

### CONSIDERANT

- l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2021

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE les affectations pour l'exercice 2021 suivantes :

#### AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

AU COMPTE 001

L'excédent d'investissement du CA 2021 à inscrire au compte 001 du BP 2022 est de :

445 022,26 euros

Besoin à couvrir obligatoirement par des ressources propres pour 2022 :

Les Restes à Réaliser 2021 : 88 289,59 €

Le capital de l'emprunt : 75 600.00 €

Soit un total de : 163 889,59 €

#### AFFECTATION EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

AU COMPTE 002

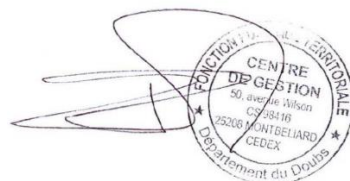
L'excédent de fonctionnement du CA 2021 à inscrire au compte 002 du BP 2022 est de :

1 047 330,07 €

Soit une affectation totale de 1 492 352,33 € au BP 2022 (*Investissement + Fonctionnement*)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le président,



Christian HIRSCH